



## ÉTUDES | BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**DÉCEMBRE 2021** N°36

# Recensement agricole 2020

### 23 600 exploitations agricoles en Bourgogne-Franche-Comté

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 23 600 exploitations agricoles, soit 21 % de moins qu'au recensement agricole de 2010. Les exploitations s'agrandissent et valorisent désormais 103 ha en moyenne. L'agriculture régionale est dominée par les grandes cultures, les bovins, que ce soit allaitants ou laitiers ainsi que par la viticulture. Les exploitations spécialisées en "grandes cultures" en "horticulture et maraichage" résistent mieux à l'érosion du nombre d'exploitations. En 2020, 43 900 emplois en équivalent temps plein sont employés en agriculture.

En 2020, plus de 23 600 exploitations sont présentes en Bourgogne-Franche-Comté. C'est 6 400 de moins qu'en 2010.

## Une baisse des exploitations qui continuent de s'agrandir

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit à un rythme similaire à la décennie précédente : -21,4 % entre 2010 et 2020 contre -23,5 % entre 2000 et 2010. La région se place au 8e rang des régions de France métropolitaine en terme de nombre d'exploitations.

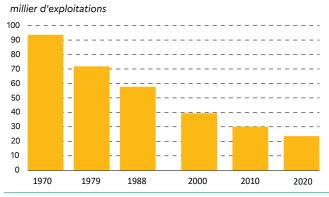
La surface agricole utilisée (SAU)

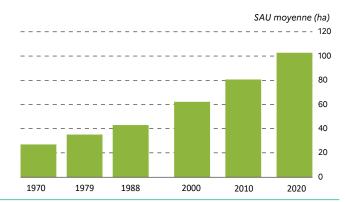
se maintient autour de 2,4 millions d'hectares soit 9 % de la SAU de France. Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté arrive au 5ème rang des régions derrière la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, la Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent, passant en moyenne de 81 ha en 2010 à 103 ha en 2020 (Graphique 1).

Dans la région elles sont plus grandes que la moyenne française de 69 ha, notamment en raison de nombreuses exploitation de grandes cultures ou d'élevage avec de grandes surfaces. De même l'augmentation de la surface moyenne est légèrement plus forte que celle de la France et la région arrive ainsi au 3ème rang métropolitain pour la taille des exploitations derrière l'Îlle de France et Centre-Val-de-Loire. La moitié des exploitations régionales n'excède pas 83 hectares en moyenne tandis qu'un quart, majoritairement situées à l'ouest de la région, en valorise plus de 157 hectares. Les plus grosses exploitations de la région se situent dans la Nièvre avec 134 ha en moyenne. La part d'exploitations régionale en agriculture biologique (11,7 %) est

### Graphique 1 Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne





Champ: Bourgogne-Franche-Comté, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Le recensement agricole en quelques chiffres en Bourgogne-Franche-Comté

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (nombre)	30 100	23 600	- 21%
dont à spécialisation végétale (%)	35,9	43,4	+ 6,5 points
à spécialisation animale (%)	<i>51,7</i>	46,8	- 4,9 points
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	11,3	9,5	- 1,8 points
Part des exploitations sous statut individuel (%)	65,1	50,3	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	3,8	11,7	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>2</sup> (%)	18,9	23,7	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	38 300	32 200	- 16%
dont ayant 60 ans ou plus (%)	18	21	+ 3,3 points
femmes (%)	21	22	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) <sup>3</sup>	48 196	43 924	- 8,9%
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	81	103	+ 27,4%
SAU totale (ha)	2 424 700	2 427 100	+ 0,1%
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	41,4	39,9	- 1,5 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	52,8	53,5	+ 0,7 point
cultures permanentes (%)	1,6	1,7	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	1 874	1 <i>777</i>	- 5%

<sup>1.</sup> Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

Champ: Bourgogne-Franche-Comté, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

proche de celle de la France. Cette part a augmenté de près de 8 points entre 2010 et 2020 (*Tableau*).

### 83 % de la SAU détenue par des moyennes et grandes exploitations

Avec l'agrandissement des structures, les exploitations moyennes et grandes (i.e. détenant plus de 100 000 euros de PBS annuel - cf. sources et définitions) valorisent désormais 83 % du territoire agricole soit 2,7 points de plus qu'en 2010. Elles représentent 58 % des exploitations en 2020 contre 50 % en 2010. Seules les grandes exploitations (PBS supérieur à 250 000 €) gagnent des effectifs entre 2010 et 2020: + 4,8 % (Graphique 2). Les exploitations moyennes et grandes représentent plus de neuf exploitations sur dix dans les exploitations spécialisées en bovin lait et plus de sept exploitations sur dix dans celles spécialisées en porcins, volailles et en viticulture.

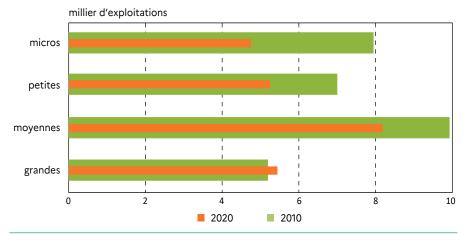
A l'opposé, les micros et petites exploitations (moins de 100 000 euros de PBS) représentent 42 % des exploitations pour une valorisation de seulement 17 % de la SAU. Elles ont perdu un tiers de leurs effectifs entre 2010 et 2020 dans

le même temps que l'agrandissement des structures. Elles restent majoritaires en ovins et autres herbivores (91 % des exploitations) et en horticulture et maraichage (72 % des exploitations). Ces petites exploitations se raréfient en bovin viande (47 % de petites exploitations en 2020 contre 56 % en 2010) en porcins (29 % contre 41 %) et en polyculture, polyélevage (35 % contre 48 %).

#### Le maraichage, les fruits et les grandes cultures perdent moins d'exploitations

En Bourgogne-Franche-Comté, comme en France, les exploitations spécialisées dans les grandes cultures (Orientation technico économique –OTEX – cf. Source et définitions) prédominent au sein des exploitations. De plus, leur effectif se maintient, avec une baisse de

**Graphique 2**Les grandes exploitations sont les seules dont l'effectif augmente entre 2010 et 2020
Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



<sup>1.</sup> Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 »

Champ: Bourgogne-Franche-Comté, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

<sup>2.</sup> Fleurs et plantes exclues en 2010.

<sup>3.</sup> Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

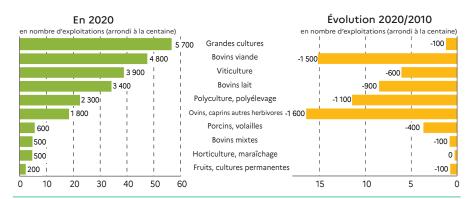
<sup>4.</sup> Y compris exploitations sans SAU.

seulement une centaine d'exploitations (Graphique 3), contrairement aux autres orientations dominantes. Avec près de 5 700 exploitations elles pèsent pour près de 24 % des exploitations régionales (29 % en France métropolitaine). Elles sont particulièrement présentes dans l'ouest de la région et quasi absentes du Doubs dont la géographie montagneuse est peu favorable à cette orientation. Les exploitations de bovins viande arrivent au 2ème rang avec près de 4 800 exploitations. Ces exploitations ont cependant fortement diminué entre 2010 et 2020 avec une baisse de 1 500 exploitations, soit 24 % de leurs effectifs. Bien qu'inférieur en nombre, les exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivore subissent une perte d'effectif similaire aux exploitations spécialisées bovins viande.

Au final, à elle deux, ces exploitations contribuent à la moitié de la baisse des exploitations régionales entre 2010 et 2020. Les exploitations spécialisées en viticulture

#### **Graphique 3**

Le nombre d'exploitations en grandes cultures se maintient comme le plus important tandis que les effectifs spécialisés en bovins allaitants régressent. Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution

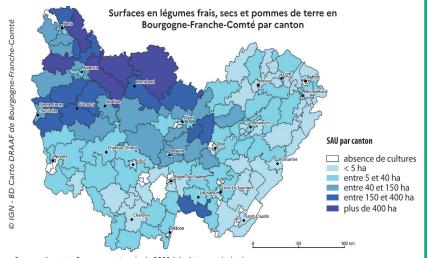


Champ: Bourgogne-Franche-Comté, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

et en bovin lait se situent respectivement au 3ème rang (3 900 exploitations) et 4ème rang avec une baisse d'effectif plus modérée, notamment en raison de résultats économiques plus positifs. Les exploitations spécialisées en horticulture et maraichage, ainsi que celles spécialisées en fruits et cultures permanentes résistent mieux (cf. encadré)

#### Le maraîchage se maintient sur l'ensemble du territoire

L'approvisionnement local est un enjeu pour les territoires notamment au sein des Projets Alimentaires Territoriaux élaborés par certains territoires et visant à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondants à des enjeux sociaux, environnementaux, économique et de santé. La Bourgogne-Franche-Comté dispose de ressources suffisantes pour assurer une alimentation locale en productions animales avec notamment une présence très marquée des exploitations spécialisées en bovin viande à l'ouest du territoire et en bovin lait à l'est. En terme de maraichage, les ressources sont plus faibles avec un peu moins de 200 exploitations spécialisées en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté sur une surface agricole utile de moins de 1000 hectares. Même si elle est peu



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)
Champ: SAU en légumes frais, secs et pommes de terre des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté

présente dans la région, cette orientation technico économique s'est développée depuis 2010, avec une hausse de plus de 50 % des exploitations. Elles valorisent un peu moins de 400 hectares de légumes frais ainsi que quelques dizaines d'hectares de pommes de terre. Bien que cette surface soit faible au regard du potentiel de la région, elle a évolué de plus de 19 % entre 2010 et 2020. Ces exploitations spécialisées en légumes en 2020 sont dorénavant présentes sur quasiment l'ensemble des cantons assurant un maillage territorial favorable au développement des circuits courts. De plus, ces exploitations utilisent davantage de main d'œuvre pour leur fonctionnement : 2,9 ETP en moyenne contre 1,9 ETP pour l'ensemble des exploitations régionales. En dehors de ces exploitations spécialisées, d'autres structures produisent des légumes, notamment ceux de plein champ entrant dans la rotation avec d'autres cultures. Au total, en Bourgogne-Franche-Comté, près de 1 600 exploitations produisent des légumes frais, secs et pommes de terre sur une surface de près de 10 000 ha : 2 300 hectares de légumes frais et près de 1 000 hectares de pommes de terre. La surface en légumes frais a perdu plus de 800 ha depuis 2010 en raison de la perte de débouchés relatifs à la transformation avec la fermeture d'une usine importante dans la décennie. Au contraire, les surfaces en légumes secs ont très fortement augmenté ces dernières années passant de 600 ha en 2010 à 6 700 hectares en 2020 (lentilles et pois chiches).

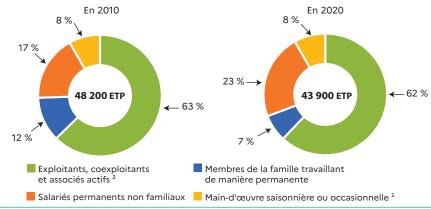
#### Une évolution de l'emploi vers de la main d'œuvre non familiale

En 2020, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté assure un emploi permanent à 50 500 personnes soit à 4,6 % des personnes en emploi début 2020 contre 2,7 % en moyenne en France métropolitaine (source : Insee, estimation d'emploi au 31/12/2019 pour l'emploi total). En comptant les emplois saisonniers, les exploitations agricoles utilisent 43 900 équivalents temps plein (cf. source et définitions), ce qui place la région au 8ème rang de France comme pour le nombre d'exploitation. Bien que la main d'œuvre soit en baisse entre 2010 et 2020, l'érosion de l'emploi évolue à un rythme légèrement plus faible en région qu'en France métropolitaine (respectivement -9 % entre 2010 et 2020 contre - 11 %). Comme en 2010, l'emploi prédomine au sein des actifs et familiaux. On observe cependant une baisse de la main d'œuvre familiale permanente passant de

#### Graphique 4

Davantage d'actifs permanents non familiaux

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus. Champ: Bourgogne-Franche-Comté, hors structures gérant des pacages collectifs. Source: Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

12 % en 2010 à 7 % en 2020 au profit d'une main d'œuvre non familiale permanente (23 % des ETP en 2020).Le recours à la main d'œuvre occasionnelle reste stable, à hauteur de 8 %, soit trois points de moins

qu'en France métropolitaine. Cette main d'œuvre est davantage utilisée dans les exploitations spécialisées en viticulture ou en maraichage qui nécessite des travaux

#### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (note méthodologique en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

### www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique 4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex

Mél: srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Tél: 03 80 39 30 12

Directrice: Marie-Jeanne Fotré-Muller Directeur de la publication : Florent Viprey Rédacteurs : Nellie Rodriguez, Eric Seguin

Composition: Yves Lebeau Dépot légal : À parution ISSN: 2681-9031 © Agreste 2021